



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 NOVEMBRE 2013**

- PRÉSENTS** : Mme I. GIANNATTASIO, Présidente  
Mmes M. CALAME, M. GAY, V. MORON, A.-M. PUTTON et C. STROUDINSKY  
MM. R. BONO, C. BRUHIN, R. HUGON, P. MEYLAN et B. SCHOPFER
- M. R. GUNTER, Maire  
M. X. BEUCHAT, Adjoint  
M. P. BOUVIER, Adjoint
- EXCUSÉS** : Mme C. HERZIG DAVIDOVIC

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h00.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2013**

Moyennant une légère rectification, le procès-verbal est approuvé par les membres présents, soit par 9 oui et 1 abstention.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**a) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 30 octobre 2013**

Suite au courrier de l'ACG du 6 courant, **Mme la Présidente** demande si l'un des Conseillers(ères) a l'intention de faire opposition à la décision, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC), au sujet de la participation du Fonds intercommunal, au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 900'000.--.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit de veto.

**b) Séance du Conseil municipal du 10 décembre 2013**

**Mme la Présidente** rappelle qu'elle a lieu à 19h00 et passe la parole à Mme Spencer pour un tour de table sur les présences / absences ainsi que le choix de la fondue.

### 3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

#### a) Zone d'activités d'Eaumorte

**M. Gunter** communique qu'après plusieurs années d'étude sur ce projet et différentes dissensions à ce sujet, notamment au niveau de la superficie du terrain à déclasser et quoi y construire, il avait été décidé d'en réduire le périmètre.

Lors de la séance des Mairies de la Champagne du 1<sup>er</sup> novembre, le Maire d'Avully a annoncé que son Conseil municipal souhaite qu'Avully prenne entièrement en mains ce projet et continue les démarches en son nom seul. Pour rappel, le périmètre défini est effectivement sur son territoire, ceci étant, le projet d'une zone intercommunale n'est donc plus d'actualité pour l'instant.

**M. Gunter** indique qu'Avully a prévu de joindre à ce projet celui d'un industriel, propriétaire de terrains aux alentours, qui souhaiterait y installer son garage à camions. Or cette décision ferait de ce secteur une zone industrielle et non plus artisanale. Les autres communes de la Champagne sont unanimement contre le fait de lier les deux dossiers, d'autant qu'il semblerait que cela pénalise l'ensemble du projet.

Il faut savoir que cette zone est actuellement en terrains agricoles. M. Longchamp a déjà été approché et a confirmé oralement qu'il accorderait son soutien au projet d'une zone intercommunale comportant commerces et crèche, notamment. Toutefois, l'autre projet devrait être en zone industrielle.

**M. Gunter** rappelle que l'intérêt prioritaire de toutes les autres communes de la Champagne était le projet de crèche intercommunale. Ce dernier ne sera toutefois pas totalement abandonné, puisqu'Aire-la-Ville prévoit la réalisation d'une crèche (Cartigny et Dardagny sont déjà parties prenantes). Chancy et d'autres communes pourraient également faire partie du projet, soit sous forme de location de places, soit en les achetant. De plus amples informations seront communiquées par Aire-la-Ville début 2014.

**M. Beuchat** précise encore qu'Avully pourrait venir solliciter Chancy une fois leur projet abouti. Il ajoute qu'Avully semble se tirer une balle dans le pied puisque, dans le plan directeur cantonal 2030 (PDCant) récemment adopté, il est inscrit une « zone intercommunale » à Eaumorte. Si Avully porte désormais le projet seule, le caractère intercommunal tombe, et le projet n'est plus conforme à ce qui est inscrit dans le PDCant.

#### b) Modification des lignes TPG K et L

**M. Gunter** indique que le tracé des lignes K et L sera modifié dès le 15 décembre, à savoir qu'il ne traversera plus Bernex et sera prolongé jusqu'à la Praille. Pour la ligne K, c'est donc un retour à la situation initiale d'avant tram 14. Ce changement est notamment lié à la forte réaction de la commune de Bernex au passage des différentes lignes au travers de son village. A certaines heures, les croisements se font difficilement et les bus étant de toute façon complets, elle a donc demandé à ce que ces lignes soient modifiées ce qui a été accepté par le Département de l'intérieur et de la mobilité.

Le nouveau tracé se poursuivra depuis la Petite-Grave sur la route de Chancy jusqu'au giratoire d'Aire-la-Ville puis remontera en direction de Bernex Place et du Vuillonex. Le seul bémol, que la Commune a d'ailleurs signalé, est la problématique du trafic aux heures de pointe sur la route de Chancy (depuis Vailly) et donc l'arrivée à l'heure des enfants au Cycle du Vuillonex. L'idéal serait de créer une voie privilégiée, mais lors de la présentation du nouveau plan directeur des TPG, il a été stipulé qu'il n'y aura pas de voie spécifique car selon leurs simulations, le bus ne perdrait qu'une minute ou deux (en moyenne) par rapport au tracé actuel. Si les calculs ne sont pas justes, ils reverront cela en février pour modifier les horaires.

Les communes de Laconnex et Soral ont réagi très fortement à ce changement et ont écrit une

lettre au Département se plaignant de ne pas avoir été consultées préalablement. Mais l'échéance étant toute proche, ces revendications n'ont pas été prises en compte.

**M. Gunter** spécifie qu'un courrier sera envoyé au Département si l'arrivée à l'heure des élèves au Cycle devait être fortement compromise.

#### **c) Plan directeur cantonal**

**M. Beuchat** signale que la Mairie a reçu une lettre de M. Longchamp concernant l'adoption du Plan directeur cantonal 2015-2030 par le Grand Conseil.

**M. Beuchat** revient brièvement sur les différentes remarques faites par la Commune lors de l'examen du projet soumis pour préavis. Exceptée celle sur l'inscription d'une zone intercommunale d'Eaumorte, toutes les autres ont été ignorées, y compris la route d'évitement du village qui n'est même pas évoquée. Il rappelle que près de 40 communes sur 45 avaient émis un préavis négatif au projet de PDCant et qu'il était attendu qu'une nouvelle version soit présentée aux communes. Au contraire, M. Longchamp a soumis le projet au Grand Conseil sans consulter les communes à nouveau.

#### **d) Immeuble communal - Route de Bellegarde 18, 20, 22**

**M. Beuchat** déclare que la Commune a mandaté un architecte afin d'assainir ce bâtiment au niveau énergétique, et également au niveau des aménagements intérieurs.

La surélévation du bâtiment d'un étage semblerait pouvoir financer une partie des travaux envisagés; le gabarit de l'immeuble ainsi réhaussé resterait inférieur à ceux en construction de l'autre côté de la route.

Cette proposition sera étudiée en détail par la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie, mais **M. Beuchat** souhaite prendre la température du Conseil municipal.

**M. Meylan** confirme que l'option de surélever l'immeuble pour financer les travaux est une bonne solution.

**Mme Calame** précise que ces bâtiments ont coûté très peu jusqu'à ce jour alors même si la somme paraît importante, une fois répartie sur le nombre d'années, elle n'est finalement pas énorme.

Aucun Conseiller(ère) ne s'oppose sur le fond à l'option de surélévation de l'immeuble.

#### **e) Route de Bellegarde à côté de l'école (un hangar pour machines agricoles et une villa)**

**M. Beuchat** indique qu'un architecte, mandaté par les deux familles propriétaires souhaitant valoriser leurs terrains, a approché la Commune au sujet d'un projet de construction de deux immeubles représentant 15 logements en tout.

**M. Beuchat** l'a informé que compte tenu du PDCom, il n'y aurait pas d'objection majeure mais qu'il faudrait toutefois que ce projet soit en synergie avec l'étude du projet de réaménagement du centre du village, notamment le chemin de la Ruelle.

#### **f) Presbytère**

**M. Beuchat** rappelle que l'Eglise protestante de Genève a présenté un projet de démolition du presbytère et de construction d'un immeuble de 9 logements pouvant lui rapporter des revenus sur le long terme.

Lors d'une première entrevue, la Commune lui avait fait part de son opposition à la destruction du bâtiment existant, témoin du patrimoine villageois et localisé dans le périmètre des infrastructures

communales (salle communale, école, parascolaire...). L'Eglise protestante est donc revenue pour faire une proposition chiffrée de l'achat éventuel par la Commune du rez-de-chaussée (parascolaire devenant trop petit). Il s'avère que le prix articulé s'élève entre CHF 9'000.-- et 11'000--/m<sup>2</sup> non équipé alors que, pour information, dans le projet Carrés Verts adjacent, le m<sup>2</sup> se monte à CHF 6'300.-- ! La somme demandée étant totalement surévaluée par rapport au prix du marché, la Commune a refusé d'entrer en matière et a précisé en outre, que les chiffres projetés sur les rentrées de loyers semblaient très optimistes. De ce fait, la Commune a relancé l'Eglise Protestante pour l'achat du bâtiment actuel.

**Mme Calame** propose que la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie fasse un rapport complet au Conseil municipal concernant ce bâtiment témoin de l'architecture. Ce contact avec l'Eglise Protestante est décevant et elle semble très gourmande.

**M. Meylan** indique en outre que le prix demandé est de CHF 2'600'000.-- pour le rez-de-chaussée uniquement, alors que cela représente le 75% du coût de la totalité du bâtiment y compris la démolition.

#### **g) Défibrillateur**

**M. Bouvier** communique que deux défibrillateurs sont en libre service dans la Commune, le premier devant l'entrée de la piscine entre les deux bâtiments scolaires et le second au chemin des Bouveries, sur le bâtiment de la voirie. Les deux appareils sont installés dans des armoires les maintenant hors gel. Une information sera diffusée dans le ChancYlien de décembre et une formation sera organisée un samedi matin pour les intéressés (2014).

#### **h) Parascolaire**

**M. Bouvier** annonce que la dalle a été coulée pendant les vacances d'octobre. La véranda devrait être livrée et édifiée fin novembre.

**M. Bouvier** mentionne que suite à certains soucis internes d'organisation entre bénévoles / animatrices et dame de cuisine, une procédure concernant les repas a été mise en place, rédigée avec l'appui de tous les responsables. Celle-ci sera distribuée à chaque intervenant et affichée en cuisine.

#### **i) Escalade**

**M. Bouvier** stipule que la Fête de l'Escalade aura lieu le vendredi 13 décembre et qu'elle sera organisée conjointement par l'Association BiubStock et l'Association des Parents d'Élèves (comme l'année dernière).

### **4. RAPPORT DE COMMISSION**

#### **a) Rapport de la commission des finances du 17 octobre 2013**

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. Bono**.

**M. Bono** demande si un(e) Conseiller(ère) a des remarques au sujet de ces commentaires et remercie Mme Spencer pour son excellent travail. La commission des finances est bien évidemment à disposition pour répondre à toute question à ce sujet.

**M. Bono** indique que l'impact de l'arrivée des nouveaux habitants est difficile à mesurer lors de la préparation du budget, même dans un avenir proche. Un sentiment approuvateur se dégage tant au niveau de la Fiduciaire, M. Solèr, que de la Commune, par rapport aux amortissements effectués et aux prévisions plutôt positives.

**M. Gunter** souligne que la Commune peut être relativement optimiste par rapport aux chiffres estimés quant aux revenus des personnes physiques. Manifestement, le montant annoncé en juillet par l'Administration fiscale cantonale devrait être équivalent voire supérieur.

**M. Beuchat** relève que le budget a été bouclé relativement facilement par rapport aux années précédentes. Ceci est lié directement à l'effort fourni ces dernières années pour faire des amortissements complémentaires sur ceux arrivant quasiment à échéance.

**M. Bono** suggère de communiquer plus clairement sur la réduction du nombre d'amortissements et de fait sur la possibilité de réinvestir dans de nouveaux projets (réaménagement du centre du village, par exemple).

## 5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

### a) Proposition relative à l'approbation du budget 2014

**Mme la Présidente** donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 8 oui et 2 abstentions.

### b) Proposition relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour 2014

**Mme la Présidente** donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

**M. Gunter** indique qu'elle s'élève à CHF 30.-- depuis des années. Cette taxe professionnelle est remise en question, ce sujet est en discussion au Grand Conseil. Pour Chancy, elle correspond à environ CHF 20'000.-- /an donc ne représente pas un montant très important en comparaison à des communes possédant une zone industrielle. Il revient brièvement sur le lien avec l'éventuel changement du lieu d'imposition (domicile / travail), car le coût des infrastructures liées au nombre d'habitants incombe directement à la Commune de domicile (jardin d'enfants, école ...) et non pas à la commune du lieu de travail. Il est clair que pour une commune ayant peu d'entreprises sur son territoire, cela représenterait des revenus supplémentaires conséquents.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

### c) Proposition relative à l'acquisition d'un véhicule pour la Compagnie des sapeurs-pompiers

**Mme la Présidente** donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

**M. Bruhin** demande s'il s'agit de l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion.

**M. Bouvier** rappelle que le véhicule actuel a 35 ans et qu'il n'est plus aux normes (pollution, bruit et sécurité). Son entretien génère une dépense de CHF 3'000.-- à 4'000.--/an et le futur passage de la visite périodique entraînerait un coût très élevé. En outre, il ne correspond plus aux engagements toujours plus importants de la Compagnie. Chaque intervention fait l'objet d'un rapport. L'achat d'un véhicule neuf polyvalent s'avère donc nécessaire pour lui permettre de remplir ses obligations.

**M. Bouvier** précise qu'une demande a été adressée à la Sécurité civile afin d'obtenir une subvention. Cette dernière devrait se monter à environ 15% de la dépense. Il est toutefois obligatoire de mentionner la somme brute dans la délibération.

**Mme Calame** demande si les compagnies de volontaires sont toujours d'actualité alors qu'il était question de supprimer ces compagnies locales ou de les faire fusionner.

**M. Bouvier** confirme que pour l'heure il ne s'agit toujours que d'une discussion politique. Il se renseignera sur les obligations liées au feu bleu (aimanté). Il confirme que le véhicule sera « rouge traditionnel », officiellement reconnu comme véhicule d'intervention.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

#### **d) Proposition relative au crédit d'étude pour le réaménagement du centre du village**

**Mme la Présidente** donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

**M. Beuchat** commente le rapport y relatif et évoque le manque de cohérence de l'ensemble des parcelles communales au centre du village, les aménagements ayant été effectués au fil du temps et au coup par coup. Le principal concept ayant émergé de l'étude établie par Urbaplan, est de créer une vraie place au centre du village et de décroisonner les différentes parcelles pour créer un ensemble vert au centre du village, ce qui a été validé par la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie.

**M. Bono** demande le timing prévu pour les différentes étapes.

**M. Beuchat** lui répond que selon la nouvelle constitution le délai référendaire est de 40 jours, soit jusqu'au 11 janvier 2014, si la délibération est acceptée ce soir. Ensuite, il faudra entre 3 et 4 mois pour avoir un projet finalisé détaillant les coûts de sa réalisation. **M. Beuchat** rappelle que le montant de la délibération (CHF 100'000.--) couvre, en sus de l'étude et des plans, la dépose de la demande d'autorisation auprès du Département de l'urbanisme.

**Mme Calame** ajoute que la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie a spécifiquement demandé à avoir un projet malléable au niveau des étapes pour que la Commune puisse échelonner son coût.

**M. Beuchat** insiste sur la polyvalence des lieux, en prenant en exemple le préau qui actuellement ne sert qu'à l'école et qui pourrait, en installant des paniers de basket, être également utilisé par les jeunes hors horaires scolaires.

**Mme Calame** précise encore qu'en réengazonnant l'actuel terrain derrière la salle communale, l'espace parc serait ainsi dévolu au plus petits, limitant ainsi le conflit des âges en trouvant d'autres centres de gravité pour les plus âgés.

**Mme Stroudinsky** signale que pour les petits, l'espace goudron permet de faire du vélo ou de la trottinette sans être à proximité des voitures. Elle demande des précisions sur la taille du futur préau, doutant qu'il soit assez grand pour accueillir tous les enfants.

**M. Beuchat** lui répond que la surface du préau actuel côté extension scolaire sera effectivement augmentée et que le couvert correspond aux normes légales pour le nombre d'enfants.

**Mme Putton** mentionne le « skate parc » d'Avusy fonctionnant extrêmement bien et que les enfants de Chancy fréquentent également.

**M. Bouvier** indique que les jeunes Chancynois souhaitent créer un club de pétanque. Serait-il possible d'intégrer ce projet au plan ?

**M. Bono** rappelle l'existence du projet de la zone de détente du Longet, pétanque et skate parc pourraient y être installés.

**M. Beuchat** réplique qu'effectivement les deux projets ne sont pas incompatibles et que la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie sera attentive à ne pas faire de doublon.

**Mme Calame** conclut en confirmant que le centre du village est grandement abîmé par le passage des véhicules, et que l'intérêt principal du projet prévoit sa réhabilitation en zone piétonne. S'agissant d'un projet totalement ouvert, les aménagements peuvent être revus dans le temps en fonction des demandes.

**M. Beuchat** communique que les différents partenaires concernés (notamment les enseignants) seront bien évidemment consultés avant la réalisation du projet. Il s'engage à informer régulièrement le Conseil municipal sur l'évolution de ce dossier.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

## 6. RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ COMMUNALE

**Mme la Présidente** passe la parole à **M. Gunter**.

**M. Gunter** commente le rapport annuel sur la sécurité communale transmis au Conseil municipal. Il indique notamment qu'il rencontre régulièrement le responsable de Safety-Management afin de pouvoir faire les constats et remarques qui s'imposent au fur et à mesure des événements.

Dans le cadre de la surveillance des bâtiments communaux, la société a une clé de ces derniers afin de pouvoir fermer les portes malencontreusement laissées ouvertes par les locataires des différentes salles.

Il semble qu'aujourd'hui, le mandat tel qu'existant est suffisant. Il est évidemment modifiable (plus de patrouilles de surveillance, par exemple) sous réserve de l'accord du Conseil municipal car il est évident que le coût de celui-ci augmenterait.


**M. Gunter** suggère d'informer la population que Safety-Management travaille pour la Commune et que cette société peut être appelée en cas de problèmes.

**7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS**

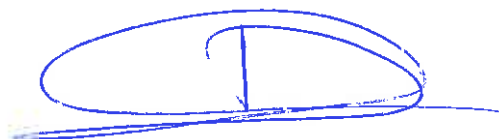
**a) Commission ad hoc route de Bellegarde 21, 23, 25**

**M. Meylan** confirme que le chantier avance bien et que l'endroit de l'arrêt du bus a été définitivement fixé.

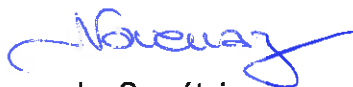
**Mme la Présidente** lève la séance à 22h20.



La Présidente du Conseil municipal  
Isabelle Giannattasio



La Secrétaire du Conseil municipal  
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz